COMMUNE DE FROENINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROENINGEN

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Sous la présidence de Michel HARTMANN, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, David BERNAT, Julien BOTTLAENDER, Marie DORI, Mohamed FALAH, Valérie GIEGEL Marguerite HUMBRECHT, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Jean-Gilles TSCHAN, Nadia ZURBACH et Julia ZUVIC

Absent excusé et non représenté : /
Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Sonia WERTH à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne, Juia ZUVIC, secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026

2.- Finances

3.- Urbanisme

4.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2026 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2.- FINANCES

➢ PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

L'édition 2026 du Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité se tiendra à Paris. Ce rendez-vous annuel constitue un temps institutionnel majeur, permettant aux représentants des communes de rencontrer les partenaires nationaux, d'échanger avec les parlementaires, ainsi qu'avec les fournisseurs intervenant dans la gestion des collectivités locales. Il offre également un cadre propice au partage d'expériences, à la présentation de solutions innovantes et au renforcement des relations entre élus.

Monsieur le maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour représenter la collectivité à l'édition 2026 du Congrès des Maires, à Paris. Il sera éventuellement accompagné par un de ses adjoints et de la secrétaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour les élus à l'occasion du Congrès des Maires 2026.

➢ INSTAURATION DU PRINCIPE DE REDEVANCE REGLEMENTAIRE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES EN ELECTRICITE

Monsieur le maire tient à informer les membres du conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

➢ TRAVAUX ECOLE

Le maire rappelle que, lors du conseil d'école de fin d'année, la nécessité d'améliorer le confort thermique des locaux scolaires a conduit à évoquer l'installation d'un système de climatisation. Il indique qu'au cours de la séance du conseil municipal du 29 juin 2026, l'assemblée a exprimé son intention de procéder à ces travaux, sous réserve d'activer les dispositifs d'aides gouvernementales pour le financement.

Dans cette perspective, des devis ont été demandés pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air assurant le chauffage en période hivernale et la climatisation en période estivale.

Dans le cadre de ces travaux, le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à effectuer les différentes demandes de subventions.

Financement

Installation d'une pompe à chaleur	24 000 € HT
Total dépenses	**24 000 € HT**

Subvention Educ Renov	10 000 €
Subvention région	7 200 €
Fonds propres	6 800 €
Total recettes	**24 000 € HT**

Le conseil municipal,
après avoir délibéré

Approuve le plan de financement et

Autorise le maire à solliciter des subventions

Monsieur Julien BOTTLAENDER souhaite savoir si le choix des entreprises se fera lors d'une commission ou d'un conseil. M le maire précise que l'on pourra faire l'un ou l'autre.

POINT 3 – URBANISME

➢ DECLARATION DE TRAVAUX

* M KARM Kévin, Clé de Vie immobilier, 7 rue du Moersbach, rénovation toiture
* M MOSER Claude, 3, rue du vignoble, mise en place d'une clôture
* SOLARIS pour M SITTER 17, rue des Pâtures, pose de panneaux photovoltaïques
* M SCHNEIDER Martial, 1, rue de Galfingue, réfection de la peinture

➢ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

* M et Mme MANIGOLD Cédric, maison d'habitation 17, rue de l'Eglise

POINT 4 – DIVERS

- Soirée Food truck : Monsieur le maire tient à remercier l'ensemble des personnes présentes lors de la soirée Food truck. La fête à a rencontré un franc succès. Les commerçants présents étaient satisfaits de leur soirée. Il tient également à souligner l'implication du conseil municipal lors du montage ou rangement.

- Marie DORI informe le conseil municipal que l'ARS, en collaboration avec « les lys d'argent », organisera, le 13 octobre 2026 une journée de dépistage pour les plus de 60 ans.
 ICOPE est un programme pensé pour aider les personnes âgées de 60 ans et plus, à rester en bonne santé le plus longtemps possible et surtout à préserver une autonomie au quotidien. Concrètement, l'idée est de surveiller régulièrement plusieurs fonctions importantes de la santé : la mémoire, la mobilité (marcher…), la vue et l'audition, le bien-être psychologique et la nutrition. Le but est de repérer tôt les fragilités avant qu'elles ne s'aggravent.

 ICOPE propose donc des bilans simples, rapides (10 minutes) et réguliers (tous les 6 mois), que l'on peut réaliser avec un professionnel de santé ou en autonomie (sur téléphone ou sur questionnaire papier).

 C'est un programme gratuit, personnalisé, et sans obligation. La population en sera informée.

- Marguerite HUMBRECHT informe le conseil que le Cercle des Loisirs organise une balade découverte samedi 12 septembre à 14 h. Elle précise qu'à l'issue de cette promenade un verre de l'amitié sera servie.

- Monsieur le maire fait savoir qu'il souhaite équiper les enfants des écoles d'un gilet de sécurité ou chasuble fluo avant l'hiver.

- Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Sonia WERTH a pris contact avec Monsieur DAUVERGNE, agent ONF, afin d'organiser un tour du ban communal. Cette sortie aura lieu le 26 septembre 2026. Il précise qu'il sera nécessaire de s'équiper d'un gilet fluo, car c'est également le jour d'ouverture de la chasse, qui normalement ne devrait pas avoir lieu en forêt.

- Le conseil municipal est informé des dates de chasse. Ce calendrier sera affiché aux portes de la mairie et une information sera faite régulièrement par le biais des réseaux sociaux.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place prochainement de «cédez le passage » aux niveaux de la rue du Meunier et de la rue des Faisans.

 Il souhaite, également, mettre en place, à titre expérimental un sens unique dans la rue de la Synagogue (sens rue de la Synagogue, rue des Pâtures). Ce sens de circulation a été privilégié, car les travaux de création du bassin de rétention, près de l'étang des pêcheurs, vont engendrer un accroissement de circulation rue de Galfingue, et de ce fait, augmenter un risque d'accident pour les véhicules sortant de la rue de la Synagogue à l'intersection de la rue de Galfingue.

 Monsieur BOTTLAENDER fait part de son inquiétude quant aux conséquences pour les habitants du quartier. En effet, pour déposer les enfants à l'école, il va falloir utiliser la route départementale qui est déjà chargée. Monsieur le maire précise que ce sera une phase expérimentale. La population sera informée des modifications.

 Madame HUMBRECHT souhaite connaître le temps de la mise en place de cette expérimentation. Monsieur le maire précise qu'un minimum de 2 à 3 mois semble nécessaire.

 Après discussion, Monsieur BOTTLAENDER, habitant le secteur, fera un retour d'expérience lors du prochain conseil.

- Madame ZUVIC signale que la vitesse est tout aussi excessive rue de l'Eglise. Le stationnement d'un véhicule dans le virage permet de ralentir les automobilistes qui descendent. Elle rappelle également que la pose d'un miroir rue de l'Eglise rue des Vergers serait utile.

- Madame GIEGEL souhaite connaitre la suite donnée au remplacement des clés perdues par l'enseignant. Un devis a été demandé pour un système sécurisé automatique, mais le coût est trop élevé. Nous procèderons simplement au remplacement des cylindres.

- Madame HUMBRECHT souhaite savoir si une suite à été donnée au problème du dépôt des poubelles en début de la rue du Meunier. Elle précise qu'un décret existe permettant aux éboueurs de faire marche arrière pour une collecte aux portes à porte. Monsieur le maire prendra attache auprès de la communauté des communes, gestionnaire de ordures ménagères, en ce sens.

- Monsieur ABEGG souhaite savoir si l'ensemble des terrains du lotissement « Grossacker II » ont été vendus. Dans le cas d'une réponse négative, il serait bon de contacter le lotisseur, afin qu'il procède à l'entretien des parcelles non vendues.

- Madame GIEGEL rend compte d'une conversation avec « les tricoteuses » concernant l'occupation d'une des deux salles du bâtiment « périscolaire ». Il serait nécessaire de voir avec l'association « les boulistes » qui occupent une des pièces de bien vouloir la vider, car elle n'est plus utilisée par celle-ci.

- Madame MARTINS fait un compte rendu de la réunion de la commission des finances de la communauté des communes à laquelle elle a assistée.

- Madame DORI fait remarquer au conseil municipal que les fêtes de fin d'année approchent. Par le passé, un panier garni était offert aux habitants de 70 ans et plus. Pour cette année, nous souhaiterions renouveler l'opération. Pour les années à venir, la possibilité d'un repas au chalet de pêche peut être envisagée. Toutefois, une circulaire préfectorale, du 27 août 2026, rappelle les règles en vigueur pour les cadeaux, bons d'achat, chèques-cadeaux et dépenses de convivialité, qui ne pourraient plus être pris en charge par les collectivités territoriales et leurs groupements. Madame DORI prend contact avec les services préfectoraux pour plus de précision.

- Monsieur BOTTLAENDER fait part de sa satisfaction d'avoir vu la soirée Food truck organisée au centre du village, alors qu'il était envisagé un déplacement près de l'espace loisir. Il souhaite, de ce fait connaitre la raison du retard pris par les travaux d'équipement. Monsieur le maire précise que le cloisonnement intérieur n'est pas encore fini car les entreprises en congé estival n'ont pu livrer le matériel. De plus, l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité n'ont pu encore été réalisée pour la même raison.

 Le second conteneur sera livré prochainement et l'installation du « city Park » démarrera en octobre.

 Monsieur ABEGG souhaite connaitre la date d'inauguration du « city Park ». Monsieur le maire estime qu'il serait plus judicieux d'attendre le printemps.

- Madame ZUVIC fait remarquer qu'un panneau en bois sur un des équipements de l'aire de jeux devrait être remplacé. Monsieur le maire précise que les travaux sont prévus courant septembre.

- Madame HUMBRECHT souhaite savoir ce qu'il en est de la vente du foyer Sainte-Barbe. Monsieur le maire explique que le diagnostic assainissement a été demandé à la communauté des communes. Cette pièce permettra de procéder à la vente du bâtiment. La commune signera un acte notarial, pour sa surface, au prix de 12.500 €.

- Monsieur ABEGG a constaté que les panneaux pour la vente des terrains près de la mairie ont été posés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.